

## PROCES-VERBAL

### DE L'ASSEMBLEE DES DELEGUES DES COMMUNES MEMBRES DE L'ASSOCIATION DU CYCLE D'ORIENTATION DE SARINE-CAMPAGNE ET DU HAUT LAC FRANÇAIS DU MERCREDI 16 JUN 2021, A 17 HEURES 30 AU CO DE MARLY

#### Comité de direction :

Mmes, MM.

**Marius ACHERMANN**, conseiller communal, pour la Commune d'Avry

**Caroline DENERVAUD**, conseillère communale, pour la Commune de Villars-sur-Glâne,

**Muriel FRESARD**, syndique, pour les Communes de Sarine Nord,

**Mme Anne-Elisabeth NOBS**, syndique de Corminboeuf, pour les Communes de la Région de la Ceinture,

**Carl-Alex RIDORE**, préfet du district de la Sarine, président de l'Association,

**Fabien SCHAFER**, syndic, pour la Commune de Gibloux,

**Françoise SAVARY**, anc. conseillère communale, pour la Commune de Marly,

**Antoinette DE WECK**, anc. conseillère communale, pour la Ville de Fribourg,

**Stéphane GREMAUD**, directeur de l'Ecole du CO de Marly.

**Stéphane FRAGNIERE**, directeur de l'Ecole du CO de Pérolles,

**Yvan GIRARD**, directeur de l'Ecole du CO de Sarine Ouest,

**Pierre KOLLY**, directeur de l'Ecole du CO du Gibloux,

**Frédéric REPOND**, administrateur de l'Association.

#### Excusés :

Mmes et MM.

**Mme Marie-Claude Clerc**, conseillère communale Cottens (candidate CF) pour la région de Sarine Ouest

**Luc DEGLISE**, syndic de Villarsel-sur-Marly, pour les communes de la région de Marly,

**Daniel LEHMANN**, préfet du district du Lac,

**Suzanne MOREL**, anc. conseillère communale de Prez-vers-Noréaz, pour les Communes de Sarine Ouest,

**Communes présentes :** 22 sur 27

**Communes excusées :** Autigny, Chénens, Ponthaux, la Sonnaz

**Communes absentes :** Le Mouret

*(Liste nominative des présences et excusées à disposition au secrétariat de l'association)*

---

#### **Nombre de voix**

**représentées / sur**

**82/91**

Délégués et conseillers présents:

29

Comité

14

Autres participants et invités

8

Total des personnes présentes

51

dont

30

avec voix délibérative + celle du président

13

avec voix consultative.

**ASSEMBLEE DES DELEGUES DES COMMUNES MEMBRES DE L'ASSOCIATION  
DU MERCREDI 16 JUIN 2021, A 17 HEURES 30  
AU CO DE SARINE OUEST**

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Carl-Alex RIDORE**, préfet de la Sarine, président de l'Association.  
Le procès-verbal est tenu par **Mme Angelika GREIM**, collaboratrice administrative au CO de Pérolles.

\*\*\*\*\*

**M. le Président** ouvre la séance à 17h36 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes à l'occasion de cette première assemblée de la période législative 2021 – 2026.

Il salue ensuite Mmes Mirjam Ballmer & Antoinette de Weck, conseillère communale pour la Ville de Fribourg, respectivement conseillère communale « retraitée », ainsi qu'en lien avec l'information relative à la médecine scolaire, Mmes Corine Helfer, cheffe de Service des Ecoles de la ville de Fribourg et Nicole Putallaz, infirmière scolaire.

Il annonce l'absence des délégués des **communes** d'Autigny, de Chénens, de Ponthaux et de la Sonnaz, ainsi que l'absence des **membres du Comité** : soit M. Daniel Lehmann, préfet du district du Lac, M. Luc Déglise, syndic de la Commune de Villarsel-sur-Marly et Mme Susanne Morel, ancienne conseillère communale de Prez.

Les Communes ont été convoquées par courrier prioritaire du 26 mai 2021 ainsi que par annonce dans la Feuille officielle no 22 du 4 juin 2021, comme exigé par la Loi sur l'information.

L'ordre du jour proposé est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 31 mars 2021
2. Informations du Comité
3. Projet de piscine H2LÉO et programme des locaux du nouveau CO de Givisiez :  
Cours de natation dès 2029/2030 (dépense nouvelle périodique)
4. CO de Marly : assainissement des bâtiments et développement du site  
(crédit d'étude d'avant-projet)
5. Désignation de l'organe de révision des comptes (2022 – 2024)
6. Reconstitution des organes
7. Divers.

Il passe la parole à M. César Murangira, conseiller communal de Marly, en charge du dicastère de l'enfance et de la formation.

**M. César Murangira** exprime un message de bienvenue à l'Assemblée qu'il est ravi d'accueillir dans la commune de Marly et la remercie pour son engagement. Il souhaite à toutes et à tous une excellente séance.

**M. le Président** précise que l'Assemblée sera enregistrée pour les besoins de la rédaction du procès-verbal et demander aux intervenants de parler à voix haute et de décliner leur prénom, nom et celui de la commune qu'ils représentent.

Sont désignés en qualité de scrutateurs : MM. Jean-Pierre Oertig et Jean-Luc Kuenlin.

Aucune remarque et/ou objection n'étant formulées quant à l'ordre du jour proposé et au mode de convocation pratiqué, **M. le Président** déclare l'Assemblée valablement constituée.

## 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DU 31 MARS 2021

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du 31 mars 2021 est adopté avec les remerciements d'usage à son auteure, Mme Angelika Greim.

## 2. INFORMATIONS DU COMITE

### 2.1. Médecine scolaire - mise en œuvre de Frimesco

En préambule, **M. le Président** rappelle que ce projet est en gestation depuis quelques années et donne la parole à Mmes Helfer et Putalaz pour une brève présentation du dossier.

**Mme Helfer** revient brièvement sur l'historique de Frimesco approuvé par le Conseil d'Etat en 2017. Son entrée en vigueur était initialement prévue pour 2020-21, mais a dû être reportée pour 2023-24. Le choix de commencer avec cette nouvelle organisation pour la nouvelle rentrée scolaire a malgré tout été fait, à savoir que la Ville et l'Association forment un seul cercle scolaire avec un seul médecin scolaire de référence. La médecine scolaire travaille déjà pour les CO de Belluard, Jolimont, Pérolles et le DOSF. Les vaccinations sont faites depuis peu au CO de Sarine-Ouest. L'idée de cette organisation est de passer à un système de milice à une professionnalisation des infirmières et du médecin scolaire. Les éléments contractuels sont réglés par la convention qui lie la Ville à l'Association.

**Mme Putalaz** en présente les aspects plus techniques et résume tout d'abord le fonctionnement actuel, soit pour la Ville un contrôle de santé obligatoire en 2H, ainsi que les rappels de vaccinations en 2H et 7H. Les vaccinations reprennent en 9H (Hépatite B et HPV) avec un contrôle de santé en 10H et les différents rappels de vaccins Di-Te-Per-Pol et ROR.

Frimesco apporte différents changements : le contrôle de santé des 2H qui se pratiquait soit chez le pédiatre soit chez le médecin scolaire est avancé en 1H (bilan préscolaire). Il ne sera plus que pratiqué par le pédiatre ou le médecin traitant. Le contrôle de santé de 7H est quant à lui reporté en 9H et sera effectué par l'infirmière scolaire ou le médecin. Cette visite est plus axée sur les aspects psychosociaux ; le bilan clinique lui reste simple. La campagne de vaccination se poursuit en 9H (hépatite B et HPV), et en 10H comme expliqué précédemment. Une permanence infirmière sera organisée dans les cycles d'orientation à partir de la prochaine rentrée scolaire, en fonction du nombre d'élèves. Les contrôles de santé obligatoires pour les élèves de 9H seront pratiqués par l'infirmière sur place, sur la base d'un questionnaire qui sera rempli par les élèves. L'infirmière sera en outre à disposition des élèves, des enseignants, des parents, de la direction ou des groupes santé de l'école en cas d'urgence. Des consultations sur rendez-vous seront également proposés. Ce sera aussi l'occasion de pratiquer toutes les tâches de coordination sanitaire qui font aussi partie des missions de la médecine scolaire. Toute cette organisation sera discutée avec les personnes qui sont déjà dans les CO.

Par rapport à l'infrastructure qui est nécessaire à la mise en œuvre de ce projet, un local devra être mis à disposition par les communes dans les écoles ; cette salle devra être aménagée avec un minimum de matériel pour pouvoir pratiquer des consultations.

Si nécessaire, le médecin scolaire pourra effectuer un contrôle plus poussé. Il sera d'ailleurs présent lors des campagnes de vaccinations.

**M. le Président** remercie Mmes Helfer et Putalaz pour leur intervention et joint à ses remerciements Mme de Weck pour tout le travail qui a été fait en amont.

Mmes Helfer et Putalaz quittent la séance.

### 2.2. CO de Givisiez : lancement du concours de projet en équipes pluridisciplinaires

❖ **M. Bruno Marchand**, président du Jury, architecte et professeur LPFL Lausanne

✓ Phase de sélection: publication sur SIMAP en août 2021

✓ Phase de concours: octobre 2021 à avril 2022

✓ Résultat du concours: mai 2022

La parole est donnée, elle n'est pas demandée.

2.3. ~~Modifications statutaires décidées lors de l'assemblée des délégués du 16.12.2020~~

✓ Approbation par la DIAF le 2 juin 2021.

**M. le Président** remercie MM. Repond et Rossier et toute l'administration pour le passage au nouveau règlement des finances qui s'est bien passé, et rappelle que l'Association a été la première association intercommunale à l'appliquer.

La parole est donnée, elle n'est pas demandée.

2.4. ~~Piscine sur le site de Marly Innovation Center : écoles du CO de Marly et du CO de Pérolles~~

✓ Pose de la première pierre le 10 juin 2021 ;

✓ Convention d'utilisation de la piscine conclue pour une durée de 10 ans dès la rentrée scolaire 2022/2023, signée à l'occasion de la pose de la première pierre

**M. le Président** remercie la commune de Marly pour sa célérité et la qualité de sa collaboration.

La parole est donnée, elle n'est pas demandée.

### 3. PROJET DE PISCINE H2LEO ET PROGRAMME DES LOCAUX DU NOUVEAU CO DE GIVISIEZ

**M. le Président** se réfère au message annexé à la convocation. L'objectif du comité est de demander aux délégués une validation financière pour une nouvelle dépense périodique d'une durée de 10 ans.

3.1. ~~Rappel du plan de couverture des besoins en plan d'eau pour les écoles de l'Association~~

**M. le Président** commente le tableau en précisant qu'il est possible que cette situation fasse l'objet d'une nouvelle analyse par le Comité de direction en fonction de l'évolution des projets en cours/en devenir au sein du district.

En effet, pour les CO du Gibloux et de Sarine Ouest, seuls les élèves de 9H bénéficient actuellement de cours de natation. L'idée est d'étendre cette possibilité aux élèves de 10H pour ces deux CO.

Deux possibilités feront l'objet d'analyses complémentaires par le comité :

- Les élèves du CO du Gibloux pourraient utiliser la piscine de Marly, la convention signée avec la commune de Marly permet en effet cette extension,
- Les élèves du CO de Sarine-Ouest pourraient utiliser la piscine des abattoirs si la Ville décide la construction d'un bassin de 50 mètres, d'autant plus que les élèves pourraient directement se rendre sur le site grâce au chemin de fer tout proche.

	CO Gibloux	CO Sarine Ouest	CO Marly	CO Pérolles	CO Givisiez
<b>Bassin</b>	Résidence St-Martin à Cottens	Résidence St-Martin à Cottens	Marly (MIC)	Marly (MIC)	H2Léo à Fribourg
<b>Classes</b>	9H *	9H *	9H et 10H	9H et 10H	9H et 10H
<b>Mise en œuvre</b>	Année scolaire 2020-2021	Année scolaire 2020-2021	Dès rentrée 2022-2023	Dès rentrée 2022-2023	Dès rentrée 2029-2030
<b>Décision AD</b>	30.06.2020	30.06.2020	31.03.2021	31.03.2021	16.06.2021

3.2. ~~CO de Givisiez / Projet de piscine H2Léo : synergies avec la Ville de Fribourg~~

**M. le Président** rappelle que des discussions avec la Ville ont été entamées autour de deux variantes : Variante 1, privilégiée depuis le début : salle de sport triple sans piscine

- convention Ville « Piscine »
- convention Ville « Salle de sport triple »

Variante 2 : salle de sport double avec piscine

Le choix doit être fait cet été, parce que le jury doit connaître au plus tard début septembre le programme exact des locaux.

**M. le Président** se réfère au message joint à la convocation et énumère les avantages de la variante 1, en précisant en préambule que le rôle de l'Association est de gérer des CO et non pas de les construire. Construire et gérer des piscines est encore plus complexe.

La parole est donnée.

**M. Gianmarco Ferri** de la commune de Grolley demande si le transport des enfants a été pris en compte dans l'analyse financière. **M. le Président** lui répond que cette problématique a été soulevée, mais tous les élèves reçoivent un Swisspass couvrant les zones du périmètre de l'Association. Donc pas de coûts supplémentaires.

Parallèlement, d'entente avec la ville de Fribourg, une étude de faisabilité économique du projet de piscine H2Léo a été menée, cofinancée par l'Association et la région Sense.

Le rapport final a été restitué en avril 2021 ; il est en main prioritairement à la ville de Fribourg qui communiquera ensuite son choix entre une 25 mètres ou 50.

Cette étude a permis de montrer que même si le choix de la Ville devait s'arrêter sur une 25 mètres, il y aurait un espace suffisant pour accueillir l'ensemble des élèves du futur CO de Givisiez.

#### Option retenue : variante 1 (salle triple sans piscine)

- **Accord de principe** : partenariat « Association – Ville de Fribourg » au travers d'une convention d'utilisation de longue durée (même principe que pour la piscine de Marly)
- Accord valable quel que soit le choix final sur la **taille** (piscine 25m+ ou 50m)
- Partenariat « Association - Ville de Fribourg » pour l'utilisation de la **salle de sport triple** par les clubs de la Ville (fera ultérieurement l'objet d'une convention séparée)

#### 3.3. Convention d'utilisation

**M. le Président** rappelle que les informations se trouvent sur le message joint à la convocation. Il commente le tableau récapitulatif :

	<b>Piscine H2Léo</b>	<b>Piscine Marly</b>
Durée de la convention	10 ans	10 ans
Tarif de location par unité/classe	250 à 300.- TTC	300.- TTC
Indexation tarif	à définir	annuel selon IPC
Nbre d'unités minimales/année scolaire	CO Givisiez 430 - 470	CO Marly & Pérolles 612
Coût de location minimal/année scolaire	*141'000 TTC	183'600 TTC
Nouvelle analyse par le Comité de direction en fonction de l'évolution des projets en cours/en devenir au sein du district	Avry	Gibloux

\* Vmax

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

#### 3.4. Préavis de la CF et vote

**M. le Président** laisse la parole à Mme Sylviane Tinguely de la Commission Financière.

**Mme Tinguely** lit le rapport de la Commission Financière qui s'est réunie en date du 28 mai 2021 pour étudier le projet de piscine H2LEO Ville de Fribourg et le programme des locaux du futur CO de Givisiez. La délégation du Comité de direction a présenté le projet et a répondu à toutes les questions.

Considérant que l'établissement d'une convention de longue durée de 10 ans avec la Ville de Fribourg permettra à l'Association de couvrir les besoins de natation scolaire rattaché au CO de Givisiez, au tarif de location global de 250 à 300.- TTC par unité et par classe, incluant une indexation annuelle basée sur l'IPC.

Que le renoncement à la construction d'un bassin de natation au profit d'une halle triple sur le site du futur CO de Givisiez représente une diminution de la charge d'investissement d'environ 15 mio.

Qu'une convention sera établie entre l'Association et la Ville de Fribourg pour fixer les modalités tarifaires relatives à l'utilisation de la halle triple sur le site de Givisiez par les clubs de la Ville permettant ainsi de répondre à une demande avérée tout en rentabilisant au mieux l'investissement.

La Commission Financière émet un préavis positif et recommande à l'Assemblée des délégués d'accepter l'objet en question.

**La parole n'étant pas demandée, M. le Président passe au vote, à la suite duquel une nouvelle dépense périodique permettant de faire bénéficier les futurs élèves de 9H et 10H des écoles du CO de Givisiez de leçons de natation, dès la disponibilité des nouvelles infrastructures H2LeO tels que présentée est adoptée à l'unanimité par l'assemblée des délégués.**

**M. le Président** remercie les délégués, et ainsi que M. Repond et les membres du comité, avec un remerciement tout spécial à M. Rossier pour son travail, véritable cheville ouvrière de ce projet.

#### **4. CO DE MARLY – ASSAINISSEMENT DES BATIMENTS ET DEVELOPPEMENT DU SITE**

**M. le Président** laisse la parole à Mme Dénervaud qui se réfère au message joint à la convocation.

##### 4.1. Pour mémoire

- ❖ crédit d'étude de Fr. 100'000 voté en décembre 2020 ;
- ❖ Assemblée des délégués du 31 mars 2021, accord de principe de la CF pour procéder à l'adjudications des mandataires, vu le caractère urgent sous l'angle du processus budgétaire.

##### 4.2. Rapport de situation des bâtiments

Le rapport de situation des bâtiments, finalisé en janvier 2021, a démontré qu'il y a une urgence de mettre aux normes parasismiques les ailes 1974 et 1979.

##### 4.3. Composition du crédit d'étude d'avance-projet

**M. Repond** commente les chiffres présentés

selon estimations du bureau d'architectes

		Coût en CHF (TTC)
<b>2</b>	<b>Honoraires</b>	<b>240'000</b>
	• CFC 291 Prestation de l'architecte Page Architecte SA phase 3 partielle selon règlement SIA 102 - 2003	160'000
	• CFC 292 Ingénieur civil	22'000
	• CFC 293 Ingénieur électricité	16'000
	• CFC 294 – 295 Ingénieur CVS	32'000
	• CFC 296.3 physique du bâtiment	10'000
<b>5</b>	<b>Frais secondaires et compte d'attente</b>	<b>10'000</b>
	• Frais divers et imprévus	
<b>Le montant total de l'étude s'élève à</b>		<b>250'000</b>

##### Couverture de la dépense

Emprunt

##### Frais annuels de fonctionnement à charge du CO

Intérêts passifs sur emprunt initial à 1.5% Fr. 3'750.-

Amortissement annuel (3%) Fr. 7'500.-

**Charge annuelle Fr. 11'250.-**

**Mme Dénervaud** reprend la parole : le Comité de direction propose d'approuver un crédit d'investissement de Fr. 250'000 destiné à la réalisation de l'étude d'avant-projet en vue de l'assainissement et du développement du CO de Marly.

La parole est donnée, elle n'est pas demandée.

#### 4.4. Préavis de la CF et vote

**Mme Dénervaud** laisse la parole à M. David Buchs, de la Commission Financière

**M. Buchs** lit le rapport de la Commission Financière qui s'est réunie le 28 mai 2021 pour étudier la demande du comité de direction afin d'octroyer un crédit d'investissement de Fr. 250'000 destiné à la réalisation de l'étude d'avant-projet en vue de l'assainissement et du développement du CO de Marly.

En janvier 2020, l'Association mandatait le bureau Page Architecte à Fribourg pour effectuer une étude de faisabilité afin de disposer d'un état des lieux des bâtiments dans le but de planifier des interventions d'assainissement et de mise aux normes actuelles des dits bâtiments. Finalisé en janvier 21, le rapport de situation des bâtiments et de développement a démontré qu'il y avait une urgence à mettre aux normes para sismiques les ailes de 1974 et de 1978. Ce rapport a été transmis à la Commission Financière en date du 24 février 2021 ; lors de sa séance du 26 février 2021, la CF a donné son accord de principe pour procéder à l'adjudication des mandataires. Selon les prévisions, le montant des travaux est estimé à Frs. 11'900'000 TTC. Ce crédit d'avant-projet permettra de préciser l'envergure du projet et de préciser les coûts. Le financement de cette dépense sera assuré par un emprunt.

La CF émet un préavis positif à la demande de crédit de l'avant-projet susmentionné.

**La parole n'étant pas demandée, M. le Président passe au vote, à la suite duquel un crédit d'investissement de Fr. 250'000 destiné à la réalisation de l'étude d'avant-projet en vue de l'assainissement et du développement du CO de Marly tel que présenté est adopté à l'unanimité par l'assemblée des délégués.**

**M. le Président remercie les délégués et en particulier Mme Dénervaud et MM. Repond et Rossier.**

## 5. DESIGNATION DE L'ORGANE DE REVISION DES COMPTES (2022 – 2024)

**M. le Président** laisse la parole à Mme Katuscia Sansonnens, présidente de la Commission financière, qui lit le rapport de ladite commission qui s'est réunie le 28 mai 2021 pour examiner les offres relatives au mandat de réviseur des comptes de l'Association dès 2022.

Considérant que, conformément aux dispositions de la Loi fribourgeoise sur les finances communales à propos de la désignation de l'organe de révision, la Commission financière a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le mandat de révision des comptes de l'exercice 2022-2024 avec le soutien administratif de M. Repond.

Que huit sociétés de la place ont été sollicitées dont deux n'ont pas déposé d'offres dans les délais

Qu'après examen des offres reçues, la Commission financière propose à l'Assemblée des Délégués, de désigner la société Fidustrustrevision SA à Fribourg pour trois exercices, soit 2022, 2023 et 2024.

La parole est donnée, elle n'est pas demandée.

Aucune objection n'étant formulée, la proposition de la Commission Financière est adoptée. **M. le Président** la remercie pour tout le travail qui a été fait en amont.

## 6. RECONSTITUTION DES ORGANES

### 6.1. Election des membres du comité de direction

**M. le Président** rappelle que l'Assemblée à la compétence d'élire un nouveau Comité de direction, à l'exception du préfet du Lac et celui de la Sarine qui sont statutairement membres du Comité. Le délai pour recevoir différentes propositions des Communes avait été fixé au 9 juin 2021. A ce jour, nous avons reçu pour chacun des postes les candidatures suivantes.

Représentants des régions

➤ <b>M. Gilles de Reyff</b> , Givisiez	Ceinture
➤ <b>M. Hicham Frossard</b>	Gibloux
➤ <b>M. Luc Déglise</b>	Haute-Sarine, rive droite
➤ <b>Mme Katuscia Sansonnens</b>	Sarine -Ouest
➤ <b>M Frantz Simonis</b>	Sarine-Nord
➤ <b>Mme Cindy Schneider</b>	Haut-Lac français

Aucune autre candidature n'est proposée.

6.1.1. Communes sièges ou utilisatrices

➤ <b>M. Fabien Schafer</b>	CO du Gibloux
➤ <b>M. César Murangira</b>	CO de Marly
➤ <b>Mme Caroline Denervaud</b>	CO de Pérolles
➤ <b>M. Marius Achermann</b>	CO de Sarine Ouest

Aucune autre candidature n'est proposée.

6.1.2. Ville de Fribourg.:

- **Mme Mirjam Ballmer**, conseillère communale

6.1.3. Election du comité

- ❖ **Le nouveau comité est élu par acclamation.**

6.2. Election du/de la président-e de l'assemblée des délégués et du comité de direction

**M. le Président** laisse la parole à Mme Déneraud qui propose la candidature de **M. Carl-Alex Ridoré**, préfet du district de la Sarine

Pas d'autre candidat : **élection par acclamation**

6.3. Election du/de la vice-président-e du comité de direction

**M. le Président** propose la candidature de **Mme Caroline Denervaud**, vice-syndique, Villars-sur-Glâne

Pas d'autre candidat : **élection par acclamation**

6.4. Election du/de la vice-président-e de l'assemblée des délégués

**Mme Katuscia Sansonnens**, vice-syndique, Neyruz

Pas d'autre candidat : **élection par acclamation**

6.5. Election des membres de la Commission financière

Proposition :

<b>Représentants des régions</b>	
➤ Mme Anne-Elisabeth Nobs	Ceinture
➤ Mme Véronique Zapf	Gibloux
➤ Mme Sylviane Tinguely-Dousse	Haute-Sarine, rive droite
➤ Mme Marie-Claude Clerc	Sarine -Ouest
➤ M. David Buchs	Sarine-Nord
➤ M. Eric Vonlanthen	Haut-Lac français
<b>Commune siège ou utilisatrice</b>	
➤ Mme Alizée Rey	

Pas d'autre candidat : **élection par acclamation**

6.6. Remerciements

6.6.1. Remerciements à l'ensemble des membres du Comité

**M. le Président** remercie l'ensemble des membres du Comité de direction sortant dont la tâche fût principalement ponctuée par les modifications statutaires et autres réglementations ainsi que les discussions soutenues relatives aux choix du site de la nouvelle école du CO.

Merci pour le travail accompli.

Il demande aux membres du Comité qui ont œuvré durant la législature écoulée de passer sur la scène pour leurs remettre un panier de gourmandise régionale en guise de modeste remerciement pour leur engagement.

L'Assemblée des délégués les remercie par acclamation.

6.6.2. Remerciements particuliers aux membres du Bureau qui quittent le Comité



- **Muriel FRESARD**, conseillère communale, pour les Communes de Sarine Nord :  
Elle a été élue au sein du Comité de direction en juin 2016.
- **Françoise SAVARY**, conseillère communale, pour la Commune de Marly :  
Elle a été élue au sein du Comité de direction en mai 2011.
- **Mme Anne-Elisabeth NOBS**, syndique de Corminboeuf, pour les Communes de la Ceinture :  
Elle a été élue au sein du Comité de direction en mai 2011, Elle a en outre assuré la présidence du  
« Copil Tic ». Depuis sa création en 2011, jusqu'à ce jour.

L'Assemblée des délégués les remercie par acclamation.

## **7. DIVERS**

Aucun divers n'étant formulé, **M. le Président** clôt l'assemblée à 18h40 en remerciant les délégués de leur participation et le CO de Marly pour son accueil.

Fribourg, le 16 juin 2021  
(adoption 09.12.2021)

Pour le procès-verbal :  
Angelika Greim